



Ville d'Escaudain

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ESCAUDAIN

SEANCE DU 14 OCTOBRE 2025

CONVOCATION EN DATE DU 8 OCTOBRE 2025

DELIBERATION N° 15/05/2025

Présidence : M. Bruno SALIGOT, Maire

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de membres présents : 20

Nombre de votants : 24

Membres présents : MM. SALIGOT Bruno, MARCUZZI Jeannette, BENAMARA Ali, RISBOURG Dominique, SION Michel STIEVENARD Karine, ABDELOUAHED Olivier, WERY Jean-Charles, GERNEZ Marc, GIL Eugène, GUIOT Christelle, ARROMAN Alexandra, SCHUTT Sylvie, LAKOMY Laurent, ADIMI Karim, PETRIOLI Franca, DUHEM Christian, MERCIER Catherine, TROIA Laure, CLOET Geoffrey

Membres excusés ayant donné pouvoir : M. LOUGHANI Abdelaziz donne pouvoir à Mme STIEVENARD Karine, Mme ABDELOUHAED Frédérique donne pouvoir à M. ABDELOUHAED Olivier, Mme DI GIULIO Cécile donne pouvoir à Mme MARCUZZI Jeannette, M. ABDELKADER Michaël donne pouvoir à Mme MERCIER Catherine

Membres excusés : MM. TRIoux Annick, DRELON André, PLAYE Maryse

Membres absents : MM. GALAND Mélanie, PETIT Dimitri

Secrétaire de séance : Mme MARCUZZI Jeannette

OBJET : Acquisition des parcelles cadastrées section BA n°s 894, 241 et 253 situées ruelle Gambetta auprès de Madame et Monsieur Éric SPECQ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Considérant que dans le cadre de l'aménagement de la Ruelle Gambetta en voie douce sécurisée (piétonne et cyclable) permettant d'améliorer la desserte du nouveau quartier de la Savonnerie depuis le centre-ville via les modes de déplacements doux et l'amélioration du cadre de vie de ce secteur, la Commune a décidé de maîtriser le foncier de la zone au gré des ventes amiables, préemption ou par le biais du portage foncier conclu avec l'Etablissement Public Foncier Hauts de France

Considérant que Madame et Monsieur Specq sont favorables à la vente de leurs parcelles cadastrées BA n°s 894, 241 et 253 d'une superficie d'environ 319 m², situées ruelle Gambetta à Escaudain

Considérant que ces parcelles se situent à un emplacement intéressant pour le développement de cette zone et qu'il convient d'en maîtriser le foncier

Monsieur le Maire propose d'acquérir les parcelles cadastrées section BA n°s 894, 241 et 253 d'une superficie d'environ 319 m² au prix de 31.900€ net vendeur, auquel s'ajoutent les frais d'acte notarié.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DECIDER d'acquérir les parcelles cadastrées section BA n°s 894, 241 et 253 d'une superficie d'environ 319 m² situées ruelle Gambetta pour un montant de 31.900€ net vendeur, frais de notaire en sus auprès de Madame et Monsieur Specq.

CHARGE Maître Sophie De Cian Lhermie, notaire à Denain pour la rédaction de l'acte notarié et **AUTORISE** Monsieur le Maire à le signer.

IMPUTE les prix et frais inhérents à la présente acquisition sur les crédits ouverts au budget de l'exercice en cours, chapitre 21 article 2111.

SOLLICITE l'exonération fiscale dans le cadre des dispositions de l'article 21 de la loi des finances 1983 et du nouvel article 1042 du Code Général des Impôts.

Délibération adoptée à l'unanimité par MM. SALIGOT Bruno, MARCUZZI Jeannette, BENAMARA Ali, RISBOURG Dominique, SION Michel, STIEVENARD Karine, ABDELOUAHED Olivier, WERY Jean-Charles, GERNEZ Marc, GIL Eugène, LOUGHANI Abdelaziz (pouvoir remis à Mme. STIEVENARD Karine), GUIOT Christelle, ARROMAN Alexandra, SCHUTT Sylvie, LAKOMY Laurent, ABDELOUHAED Frédérique (pouvoir remis à M. ABDELOUHAED Olivier), DI GIULIO Cécile (pouvoir remis à Mme MARCUZZI Jeannette), ADIMI Karim, PETRIOLI Franca, DUHEM Christian, MERCIER Catherine, TROIA Laure, ABDELKADER Michaël (pouvoir remis à Mme MERCIER Catherine), CLOET Geoffrey

Fait en séance les jour, mois et an susdits
POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire,

Bruno SALIGOT.



La Secrétaire de séance,


Jeannette MARCUZZI.

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE

Date de réception en Sous-Préfecture : 16/10/2025

N° du bordereau d'acquittement de transaction : 059-215902057-20251014-15_05_2025-DE

Date d'affichage : 22/10/2025

Le Maire,

Bruno SALIGOT.

